

Delémont, le 08 octobre 2020

Communiqué de presse

Chiffres mensuels de la criminalité

Annexe au tableau daté du 01.10.2020

Les enfants en sécurité à HALLOWEEN

Halloween fêtée le 31 octobre sera l'occasion pour les plus jeunes d'arpenter les rues et sonner aux portes pour obtenir des bonbons ou jeter un mauvais sort à ceux qui n'en donnent pas. Pas de message de prévention de la police contre les mauvais sorts, mais elle apporte quelques conseils pour prévenir des situations malheureuses.

La fête d'halloween est de plus en plus appréciée par les plus jeunes qui rivalisent d'inventivité pour être les plus effrayants possible. Ils vont aller à la rencontre des gens, dans la rue et sur leur pas de porte pour tenter d'obtenir des gourmandises. La distraction, un déguisement pas bien ajusté et foncé, un masque réduisant la vue ou la sortie dans le quartier sont autant de motifs qui peuvent augmenter les risques d'être victime d'un accident ou d'une personne malintentionnée.

Voici quelques conseils pour que les enfants fêtent halloween en toute sécurité :

- Le maquillage sera privilégié à un masque qui souvent réduit le champ de vision ;
- Un déguisement bien ajusté évitera de s'encoupler et de chuter ;
- Un déguisement visible (couleurs claires, bandes réfléchissantes, lumières) permettra aux usagers de la route de les apercevoir suffisamment tôt ;
- Sortir en groupe d'au minimum trois enfants qui resteront ensemble tout au long de leurs tournées. Les plus petits seront accompagnés d'un adulte ;
- Etablir à l'avance un itinéraire et une heure de rentrée ;
- Interdire aux enfants d'entrer dans des voitures ou des logements et maisons de personnes qu'ils ne connaissent pas bien ou sans y avoir été invité ;
- En tant qu'usager de la route, être très attentif au comportement parfois surprenant d'un enfant en fête. Diminuer la vitesse et s'arrêter au besoin.
- Sensibiliser les enfants que l'anonymat du costume n'autorise pas les déprédations, les souillures et autres comportements injurieux et grossiers, même s'ils ne reçoivent pas de « butin ».

Bien évidemment, les mesures de protection contre le COVID-19 sont à appliquer scrupuleusement.

Il n'a pas été constaté d'importants débordements ou accidents lors des précédentes fêtes d'halloween.

En cas d'abus, les plaintes peuvent être déposées à la police dans les [réceptions](#) qui ont été adaptées aux mesures actuelles de protection contre la COVID-19. La police est et reste accessible par d'autres canaux. En composant le 117 en cas d'urgence, via le 032 / 420 65 65 pour une requête non urgente, par courrier électronique et postal selon les [adresses](#) présentes sur le site internet de la police.

La police souhaite une belle fête d'halloween à toutes et tous.

Personne de contact :

Daniel Affolter, cellule Prévention et Communication à la police cantonale jurassienne, 032 / 420 65 65